

Section Commune de Bettembourg

**Monsieur le bourgmestre,
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 08 octobre 2021 les questions suivantes :

Question 1 : Inondations

Lors des inondations de mi-juillet, notre commune a été fortement touchée et les dégâts ont été considérables aussi bien pour la commune que pour les citoyens concernés.

Suite à cette catastrophe :

- est-ce que le collège échevinal peut donner des explications sur les dégâts, leurs conséquences ainsi que l'état actuel des travaux de réparation ;
- est-ce que le collège échevinal prévoit, **à court terme**, de mettre en place des mesures afin de réduire l'impact d'une telle catastrophe à l'avenir ;
- est-ce que le collège prévoit, suite à ces inondations, de revoir le PAG (comme dans beaucoup de régions du pays, la valeur d'une crue centennale ayant été dépassée) ?

Question 2 : Lotissements endommagés par les inondations

Selon la loi modifiée relative à l'eau du 19 décembre 2008, les nouvelles constructions et les rénovations dans les zones inondables sont soumises à l'autorisation du ministère ayant le domaine de l'eau dans ses compétences. Cette autorisation fixe les conditions générales qui sont applicables à un projet de construction et sert, enfin et surtout, à protéger le propriétaire.

- Est-ce que cette autorisation a été accordée par le ministère pour les lotissements endommagés par les inondations dans notre commune ?
- Pourquoi le guide pour les projets de construction à l'intérieur des zones inondables préconisé par l'administration de la gestion de l'eau lors de l'octroi d'autorisations de construire dans des zones d'inondation, n'a pas systématiquement été suivi ?

Question 3 : Impôt foncier

En vue du Pacte Logement 2.0, quelle est la position du collège échevinal par rapport au taux d'imposition de l'impôt foncier, et plus particulièrement concernant les « terrains à bâtir à des fins d'habitation ».

Question 4 : Droits des Conseillers

Pourquoi un conseiller respectivement un membre de la commission d'urbanisme de la Commune de Bettembourg n'a pas le droit de consulter une autorisation à bâtir ?

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP
Roby Biwer, Guy Frantzen, Sylvie Jansa, Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro,
Michel Waringo